#### FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRET DES GOBELETS REUTILISABLES

La demande de prêt de gobelets réutilisables doit être adressée en mairie au minimum 15 jours avant la manifestation.

Intitulé de manifest	ation						
Nom de l'association	on :						
Nom de l'organisat	eur :						
Numéro de télépho	ne de l'organisa	teur :					
Adresse de l'organi	isateur:						
Lieu de la manifest	ation :						
Date de la manifest	ation :						
vous trouverez	une fiche pra	atique d'utilis	sation des	gobelets réutili	hermétiques dans sables et des affich t complétez la	es.	
Type de gobelets	Nombre de gobelets empruntés	Nb de gob. rendus A compléter par le demandeur	2 – Visa agent	Nb de gobelets manquants Frais 0.50 € par gobelet	Nb de gobelets non correctement nettoyés Frais 0.50 € par gobelet	Somme à payer	
18cl bleu					8		
18cl violet							
25 cl vert		-					
25cl rose							
Date souhaitée pour le retrait des gobelets 3 jours avant la manifestation (jour ouvré)				A compléter lors du dépôt de la demande			
Date de retour des gobelets Maxi 5 jours après la manifestation (jour ouvré)				A compléter la	A compléter lors du dépôt de la demande		

#### **IMPORTANT:**

Les gobelets réutilisables doivent impérativement être rendus propres dans leur boîte de rangement.

Afin de faciliter la vérification lors du retour, nous vous demandons de les ranger par couleur et format par pile de 15 pour les gobelets de 25 cl et de 20 pour les gobelets de 18 cl.

## **CHARTE**

# Modalités de mise à disposition de gobelets réutilisables par la commune de Vailhauques

- La commune de Vailhauques propose aux associations sportives et culturelles organisatrices d'évènements sur la commune, une mise à disposition gratuite de gobelets réutilisables.
- La prise en charge et le retour des caisses de rangement et des gobelets sont à la charge de l'organisateur et s'effectuent sur rendez vous à l'adresse suivante :

Mairie 41 Rue de l'Espandidou 34570 vailhaugues

- La prise en charge et le retour des caisses et des gobelets doivent s'effectuer dans le respect des délais mentionnés dans le formulaire de mise à disposition.
- La Mairie facturera à l'organisateur un montant de 0.5€ par gobelets non restitués ou abimés.
- La Mairie facturera à l'organisateur la totalité des gobelets empruntés, si celui-ci ne respecte pas le délai de restitution indiqué dans le formulaire de mise à disposition.
- La Mairie facturera à l'organisateur la somme de 0.5€ par gobelet rendu sale.

### L'organisateur s'engage en empruntant les gobelets réutilisables à :

- Impliquer directement les convives en mettant en place le système de consigne.
- Informer les convives qu'il s'agit de gobelets réutilisables et consignés.
- Récupérer la totalité des gobelets à la fin de l'évènement.
- Rendre les gobelets propres en respectant les délais indiqués dans le formulaire.
- Rembourser les gobelets perdus ou cassés (0.5€/ gobelet)
- Payer la somme de 0.5€ par gobelet rendu sale
- Limiter les produits jetables lors de la manifestation.